

INSTRUMENTS FINANCIERS 02

COURS À CONSULTER : 3. L'ACTIF DU BILAN

NORME À CONSULTER : IAS 39 INSTRUMENTS FINANCIERS ; COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Une société possède un titre d'obligation sur 10 ans à 6 % acquis pour 1 000 € le 15/11/20n-1 (date d'émission de l'emprunt. Sa juste valeur au 31/12/20n-1 (date de clôture de l'exercice) est de 1050 € (baisse des taux du marché d'environ un quart de point).

L'entreprise avait l'intention de conserver ce titre jusqu'à sa date d'échéance, mais, à la suite d'un événement majeur qu'elle ne pouvait anticiper, ce titre a du être cédé courant 20n pour 1 090 €.

Traitez les enregistrements comptables de l'acquisition en 20n-1 à la cession prématurée du titre en 20n.

Enregistrement de l'acquisition des titres le 15/11/20n-1 :

compte	libellé	débit	crédit

Enregistrement de la cession courant 20n :

compte	libellé	débit	crédit

Corrigé :

Enregistrement de l'acquisition des titres le 15/11/20n-1 :

compte	libellé	débit	crédit
508000	Autres valeurs mobilières de placement	1 000	
512100	Banque		1 000

Enregistrement au 31/12/20n-1 :

Néant... Les placements détenus jusqu'à échéance doivent figurer dans les états financiers au coût amorti, c'est-à-dire au coût après déduction des éventuels remboursements (sans aucune référence à la juste valeur).

Enregistrement de la cession courant 20n :

compte	libellé	débit	crédit
512100	Banque	1 090	
508000	Autres valeurs mobilières de placement		1 000
767000	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		90